



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Yonnec Polet, Said Chibani, Katia Van den Broucke, Sabrina Djerroud, Christiane Rassart, Ali Bel-Housseïne, *Echevins* ;
Thibault Wauthier, Geoffrey Van Hecke, Fatiha Rezki, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Marc Hermans, Chantal Dubocage, Nathalie Mayor, Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière, Mariam Bah, Julien Vande Weyer, Maria Spataru, Walid Bouzagou, Jordi Landu, Bader El Azzaoui, Yves Reineson, Frédéric Smets, Antoinette Uwonkunda, *Conseillers communaux* ;
Fabienne Demaury, *Secrétaire communale*.

Séance du 16.12.24

#Objet : Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2025 - approbation #

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260;
Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469;
Vu la délibération du Conseil communal du 14 décembre 2023 relative à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, devenue exécutoire le 19 janvier 2024, pour un terme expirant le 31 décembre 2024;
Vu la situation financière de la commune;
Considérant la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Il est établi pour l'exercice 2025, une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2:

Le taux de l'impôt est fixé pour tous les contribuables à 6,5 % (six virgule cinq pour cent) de la base de calcul déterminée conformément aux articles 466 et 466bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 de l'impôt des personnes physiques.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 21 votes positifs, 8 abstentions.

Abstentions : Geoffrey Van Hecke, Laila Bougmar, Chantal Dubocage, Nathalie Mayor, Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
(s) Fabienne Demaury

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 19 décembre 2024

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Fabienne Demaury

Christian Lamouline